



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ariège

Division du 1<sup>er</sup> degré  
D 1D  
Bureau 310

Affaire suivie par :  
Stéphane BONE  
Gestion collective  
Tél : 05 67 76 52 43  
Mél : ia09d1d@ac-toulouse.fr

7, rue du Lieutenant Paul Delpech  
BP 40077  
09008 FOIX

Foix, le 17 novembre 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale

à

Mesdames et messieurs  
les Directeurs d'école

S/c de madame et messieurs  
les Inspecteurs de l'Education nationale

**Objet : Organisation du mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2021.**

**Réf : Lignes directrices de gestion et note de service du 13 novembre 2020 publiées au B.O. Spécial N°10 du 16 novembre 2020**

Les lignes directrices de gestion ainsi que la note de service relative au mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré, en vue de la rentrée scolaire de 2021, sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale ci-dessus référencé.

J'invite tous les personnels intéressés à s'y reporter.

### **I – Saisie des demandes et transmission des confirmations de demande**

Les enseignants saisissent leur demande sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM), accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof (cf. paragraphe II de la note de service citée en objet). Ils peuvent demander jusqu'à six départements différents, classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

La période de saisie des candidatures est comprise entre **le 17 novembre (12 heures) et le 8 décembre 2020 (12 heures)**. Durant toute cette période les candidats pourront enregistrer, consulter, modifier ou annuler leur demande.

Un accusé de réception sera adressé dans votre boîte aux lettres i-Prof à partir du 9 décembre 2020. Vous devrez **impérativement** le dater, le signer puis le retourner à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège (Division du 1<sup>er</sup> degré – bureau 310) pour **le 16 décembre 2020** dernier délai accompagné des pièces justificatives, le cachet de la poste faisant foi.

**Au-delà de cette date, l'absence de la confirmation de demande annule la participation au mouvement du candidat.**

### **II – Contrôle, consultation et communication des barèmes**

Le calcul et la vérification de l'ensemble des éléments du barème relèvent de la compétence des IA-DASEN.

Les services de la Division du 1<sup>er</sup> degré assurent le rôle de conseil et d'information auprès des enseignants qui le souhaiteraient pendant cette phase de calcul des barèmes.

Les candidats pourront prendre connaissance de leur barème sur SIAM à **partir du 20 janvier 2021**.

Le cas échéant, les contestations relatives aux vœux et barèmes pourront être formulées auprès de la Division du 1<sup>er</sup> degré – bureau 310 (ou par mail à [ia09d1d@ac-toulouse.fr](mailto:ia09d1d@ac-toulouse.fr)) **jusqu'au 3 février 2021 inclus**.

**Après cette phase, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Ils sont arrêtés définitivement par l'IA-DASEN. Aucune contestation de barème ne peut être formulée auprès de l'administration centrale.**

### III – Résultats

Les résultats des mutations feront l'objet d'une communication individualisée à l'ensemble des participants, le 2 mars 2021, par SMS et sur I-prof.

L'affichage des résultats des changements de départements n'a qu'une valeur indicative. Il ne se substitue en aucun cas aux arrêtés d'exéat et d'inéat, ces documents ayant seuls le caractère d'acte administratif.

**Je vous rappelle qu'un service d'aide personnalisée « Info mobilité » est joignable au 01.55.55.44.44 du 16 novembre 2020 au 8 décembre 2020, date de la fermeture du serveur pour la saisie des vœux.**

*Les présentes informations sont à porter à la connaissance de tous les personnels placés sous votre autorité, y compris en congé de maternité ou de maladie, les titulaires remplaçants qu'ils soient en suppléance ou en attente de remplacement, les enseignants spécialisés de RASED, les personnels ERUN.*



Jean-Luc Duret